

Les subsides

Le niveau de bonne volonté et de confiance mutuelle dans nos relations avec votre gouvernement a beaucoup baissé. L'orientation retenue est fondamentalement contraire à nos objectifs en tant que peuples uniques et indépendants à l'intérieur du Canada. L'Assemblée des premières nations demande que les documents soient rendus publics et que l'on dise clairement ce qu'il en est de cette politique et des recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail et le mémoire du vice-premier ministre au cabinet.

Pour l'Assemblée des premières nations, il est essentiel que vous rendiez publics ces documents et que vous fassiez cette mise au point le plus tôt possible. Lorsque nous aurons reçu les documents, nous demanderons respectueusement une réunion pour reprendre les discussions constitutionnelles.

Les divisions au sein du gouvernement créent beaucoup d'incertitude et de méfiance, non seulement à la Chambre, mais aussi chez les Indiens de tout le pays, ainsi que chez les Métis et les Inuit. J'estime qu'il appartient au gouvernement de faire la lumière et de publier tous les documents. Le gouvernement devrait faire savoir quelle est sa politique, et devrait publier ce rapport de 396 pages. Il ne s'agit pas d'un document du cabinet et il est donc possible de le rendre public. Nous voulons connaître la réaction officielle du gouvernement au rapport du groupe d'étude, de sorte que les autochtones puissent s'engager dans un dialogue avec le gouvernement au lieu d'avoir à se battre contre des ombres.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai une observation à formuler, suivie d'une brève question. Je regrette que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) ne soit pas ici. Je crois qu'il y a lieu de le féliciter d'avoir donné aux observations qu'il a faites au début de son intervention le ton direct, honnête et sincère que nous lui connaissons bien. Personne à la Chambre ne peut mettre en doute ces qualités du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il a parlé du caractère confidentiel des délibérations du cabinet et, à mon avis, cette confidentialité est de la plus haute importance pour la bonne marche de notre système de gouvernement. Il ne devrait jamais être question de l'affaiblir.

La conférence sur les autochtones dont a parlé l'orateur qui m'a précédé est venue bien près de résoudre bon nombre des problèmes des autochtones. La motion à l'étude, dont aucun des orateurs n'a vraiment bien traité:

Reproche entre autres au gouvernement d'avoir fait:

... jouer au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien un rôle d'ambassadeur de bonne entente...

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) peut-il recommander une meilleure façon de jouer un rôle d'ambassadeur? Devrions-nous continuer à suivre l'exemple des gouvernements libéraux successifs qui ne nous ont vraiment conduits nulle part?

M. Manly: Je remercie le député de sa question, monsieur le Président. Je ne voudrais pas donner les anciens ministres libéraux en exemples à personne.

M. Rompkey: Pourquoi pas?

M. Manly: J'aimerais que le gouvernement fédéral actuel ne suive pas la politique du gouvernement Trudeau des années 1968-1969 qui disait une chose en public tandis qu'il préparait tout le contraire dans les officines du pouvoir. Voilà ce qui inquiète les auteurs de la motion. Voilà ce qui nous inquiète tous. Nous entendons d'une part de la bouche du ministre des

Affaires indiennes et du Nord canadien des déclarations prometteuses. Je crois qu'il est sincère. Cependant, je ne crois pas qu'il jouisse en l'occurrence de la pleine confiance du cabinet. Je crois qu'il existe un écart énorme entre ce que le ministre dit et ce que le vice-premier ministre (M. Nielsen) recherche.

Je me demande avec inquiétude qui détient véritablement les leviers du pouvoir au cabinet. Le député a signalé que la récente conférence des premiers ministres était venue bien près de résoudre certains des problèmes. Je n'en crois rien. J'ai observé le premier ministre lors de cette conférence. Il a cherché, je l'ai vu, à manipuler la situation au lieu de chercher honnêtement à la régler lorsque les représentants du Manitoba et de l'Ontario ont déclaré le dernier jour qu'ils n'appuieraient la proposition de la Saskatchewan que si les autochtones eux-mêmes l'acceptaient. Faisant fi de cela, le premier ministre a fait comme s'il pouvait encore compter sur l'aval de sept provinces. Il a manipulé la situation en refusant de tenir compte de certaines inquiétudes réelles que des participants formulaient à certains égards. En outre, il a tellement édulcoré toute la notion d'autonomie politique des autochtones que les autochtones eux-mêmes ont déclaré qu'ils n'en voulaient pas. Il n'était plus question que la Constitution reconnaisse le droit des autochtones à l'autodétermination, seulement une vague entente relative à des négociations prochaines. Il n'y avait rien de nature à lier les provinces de quelque façon que ce soit. Pour tout dire, quand il invitait chacun à mettre de l'eau dans son vin, il ne restait plus guère de vin, et l'eau qu'on y a mise n'était pas toute potable.

● (1540)

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de répondre à cette motion de l'opposition, particulièrement à la première partie qui traite du premier ministre (M. Mulroney).

J'aimerais commencer en soulignant que l'approche du gouvernement aux discussions constitutionnelles relatives à ces questions autochtones est une approche globale. C'est une approche qui doit répondre à plusieurs enjeux fort importants. Le premier ministre l'a d'ailleurs lui-même confirmé dans ses remarques préliminaires à la conférence des premiers ministres le 1^{er} avril dernier. A ce moment-là, il a insisté, comme il se devait, sur la nécessité d'identifier, de définir et de protéger les droits des autochtones, et ce dans la Constitution canadienne. D'ailleurs, c'est un processus qui est en cours depuis plusieurs années, depuis plusieurs mois à tout le moins, et lors de la conférence des premiers ministres dirigée par l'ancien régime en 1984, trois des quatre associations autochtones nationales ont proposé conjointement que des négociations conduisent à l'application de leurs droits ancestraux. Au cœur de ces droits, celui du gouvernement autonome ressort comme étant le plus important, le plus fondamental, la pierre ouvrière même de l'ensemble des résultats d'une négociation.

De concert avec les représentants autochtones, le gouvernement du Canada considère que le gouvernement autonome permettra aux groupes autochtones de contrôler plus efficacement tout ce qui les concerne et tout ce qui les affecte.